

06 déc 2012 -12:05

## Rôle des facteurs environnementaux dans la leucémie infantile: preuves limitées

La leucémie est diagnostiquée chaque année chez environ 80 enfants en Belgique et 140 enfants aux Pays-Bas. Une question se pose depuis longtemps déjà à ce sujet: quel est le rôle des facteurs environnementaux dans l'apparition de cette maladie.

Dans le cadre de la coopération au sein d'EuSANH (European Science Advisory Network for Health, [www.eusanh.eu](http://www.eusanh.eu)), le Conseil Supérieur de la Santé de Belgique et le Gezondheidsraad des Pays-Bas ont fait le point sur les connaissances scientifiques concernant une large gamme de facteurs environnementaux et les ont évaluées. En général, les preuves d'un lien causal avec la leucémie infantile sont limitées. De ce fait, les possibilités de prendre des mesures protectrices le sont tout autant, d'autant plus qu'il est également question d'une conjonction complexe de facteurs génétiques et d'influences environnementales (qui peuvent être à la fois naturelles ou provoquées par l'homme). La plupart des cas de leucémie infantile ne peuvent, selon toute vraisemblance, pas faire l'objet de mesures de prévention.

### Principe de précaution

La dernière décennie du 20ème siècle a vu croître le nombre de cas de leucémie infantile suscitant la question de savoir si l'exposition à certains facteurs environnementaux pouvait y jouer un rôle. Bien que la tendance se soit entre-temps ralentie voire inversée peut-être, cette question est à la base de l'actuelle analyse du risque et des recommandations. Pour ce faire, les deux conseils se sont laissé guider par le principe de précaution. Cela signifie qu'ils suggèrent, là où cela s'avère possible, de limiter l'exposition des facteurs environnementaux potentiellement nocifs.

### Lien démontré

Un lien avec la leucémie infantile n'est considéré comme 'démonstré' que dans le cas des radiations ionisantes. A l'exception du rayonnement provenant du gaz rare le radon, l'exposition à des rayonnements présents naturellement ne peut être diminuée. Il en va autrement des rayonnements provoqués par l'activité humaine. Il est donc conseillé, dans le cadre du diagnostic médical, d'évaluer plus scrupuleusement les risques et les avantages, certainement lorsqu'il s'agit de jeunes enfants et de femmes enceintes.

### Lien possible à vraisemblable

Un lien entre la leucémie infantile et l'exposition au benzène est considéré comme 'vraisemblable'. Un lien avec le tabagisme parental et l'exposition aux pesticides et autres substances chimiques telles que les PCB, est considéré comme 'possible à vraisemblable'. Ces constatations justifient les efforts destinés à diminuer plus encore ce type d'expositions, en particulier dans ce cas aussi chez les femmes enceintes, tant au travail qu'à domicile, et chez les enfants.

### Mesures vraisemblablement protectrices

Deux influences considérées comme 'vraisemblables' peuvent en outre jouer un rôle protecteur. Il s'agit de l'allaitement maternel et de la fréquentation d'une crèche ou d'autres contacts entre jeunes enfants.

## Liens possibles, incertains ou inconnus

Pour tous les autres facteurs environnementaux étudiés, y compris les champs électromagnétiques à proximité des lignes à haute tension, l'existence d'un lien est considérée comme 'possible', 'incertaine' ou 'inconnue'. Ces constatations peuvent, au mieux, constituer une base supplémentaire pour les présentes recommandations et les mesures de protection, parmi lesquelles celles qui sont déjà d'application dans le cadre d'autres risques pour la santé.

## Nécessité d'autres études

Le nombre de patients par pays étant souvent trop faible pour pouvoir se prononcer de manière clairement fondée sur le lien éventuel entre leucémie infantile et facteurs environnementaux, d'autres études élaborées à un niveau international sont nécessaires. Il est important également de poursuivre les recherches quant au risque d'exposition à un certain nombre de facteurs spécifiques, en l'occurrence les pesticides et les échographies fréquentes, et quant à l'effet cumulatif des expositions et des risques.

L'avis, dans son intégralité, (n° 8548) se trouve sur le site internet du Conseil Supérieur de la Santé: <http://tinyurl.com/CSS-8548-leucemie>. Un résumé est également disponible: <http://tinyurl.com/HGR-8548-leucemie-resume>

Pour de plus amples informations:

L'expert : Prof. Marc Van Eijkeren, tél: 09/332.30.39, GSM: 0473/86.55.24, e-mail: [marc.vaneijkeren@Ugent.be](mailto:marc.vaneijkeren@Ugent.be)

L'avis peut également être téléchargé du site internet du Gezondheidsraad des Pays-Bas [www.gr.nl](http://www.gr.nl). Plus d'informations auprès de Eric van Rongen, tél +3170 340 5730.

Le site internet du Conseil Supérieur de la Santé: <http://www.css-hgr.be>

Le site internet de EuSANH: <http://www.eusanh.eu>

## A propos du Conseil Supérieur de la Santé (CSS)

Le Conseil Supérieur de la Santé est l'organe d'avis scientifique du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Dans le but de garantir et d'améliorer la santé publique, le Conseil formule des avis scientifiques afin de guider les décideurs politiques et les professionnels de la santé. Grâce à son réseau d'experts et ses collaborateurs internes, le Conseil se base sur une évaluation multidisciplinaire de l'état actuel de la science pour émettre des avis impartiaux et indépendants. Ainsi, le CSS applique un système de gestion des conflits d'intérêts potentiels. Le Conseil élabore ses avis sur demande de la Ministre ou de sa propre initiative et les publie.

Tous les avis publics et brochures sont disponibles sur le site : [www.css-hgr.be](http://www.css-hgr.be)

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et  
Environnement  
Eurostation II  
Place Victor Horta 40 bte 10  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 93 92 71  
+32 2 524 99 21  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Wendy Lee  
Porte-parole (NL)  
+32 524 91 69  
+32 477 98 01 02  
[wendy.lee@health.fgov.be](mailto:wendy.lee@health.fgov.be)